

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports  
Arrondissement d'Arles  
0413310222

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

**OBJET : RD 99 Mas-Blanc-les-Alpilles - Requalification et sécurisation de traversée de ville -  
Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, de financement par subvention  
d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public routier.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La Commune de Mas Blanc les Alpilles est compétente sur son territoire en matière de développement d'aménagement de l'espace. Dans ce cadre, elle a approuvé le dossier de création de l'aménagement de son entrée de Ville et a requalifié la traversée du village, qui consiste en la mise en place d'un stationnement longitudinal inséré entre les platanes et la remise à neuf d'un trottoir piéton continu et confortable. Le projet permettra une place confortable et continue pour le piéton ainsi qu'une offre de stationnement pour les automobilistes. Pour cette opération, les travaux comprendront l'ensemble des prestations suivantes : chaussée traitement et création d'espaces verts, signalisation verticale, mobilier urbain, réseau pluvial et arrosage, trottoir, stationnement

A l'issue de la réception sans réserve des travaux, ou à l'issue de la levée des réserves le cas échéant, et après accord du Département sur la conformité des ouvrages, la Commune remettra les ouvrages et aménagements gratuitement au Département pour être incorporés dans le domaine public routier

Le projet communal étant situé sur le réseau routier départemental, le Département doit transférer par convention à la commune, sa qualité de maître d'ouvrage pour la réalisation de ces travaux.

La présente convention a pour objet de préciser les modalités respectives d'intervention et les domaines de responsabilités du Département et de la commune de Mas Blanc Les Alpilles, dans le cadre de l'entretien et l'exploitation partiels du domaine public routier départemental et de ses dépendances en agglomération.

Le Département contribuera financièrement à l'opération en prenant en charge la réfection de la chaussée et la moitié des bordures, et des caniveaux, pour un montant de 76 520 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL